



Code de vie 2024-2025



École primaire
du Ruisseau

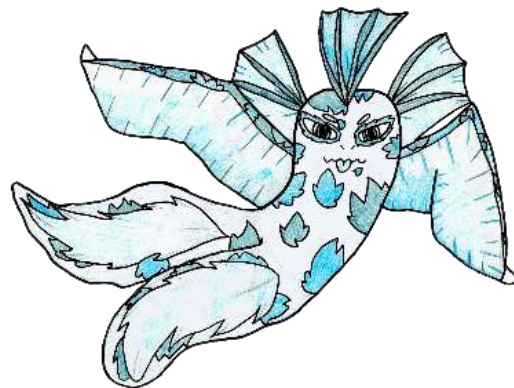
646, avenue Villeneuve
Saint-Lin-Laurentides (Québec) J5M 0K9
Tél. : 450-439-2302 – courriel : ruisseau@csssamares.gouv.qc.ca

NOTRE CODE VIE

L'école est une mini-société dans laquelle chacun a des droits et aussi des devoirs.

Ce code de vie a été élaboré en 3 rubriques distinctes :

1. Les attentes de fonctionnement (informations aux parents)
2. Le CSP et les attentes comportementales des élèves
3. La violence et l'intimidation



1. Attentes de fonctionnement dans mon milieu de vie

Code d'assiduité

Horaires

Les élèves doivent se présenter à l'école :

à 7h37 le matin

à 12h35 le midi

L'entrée des élèves se fait à

7h37.



Absences

La fréquentation scolaire est obligatoire. En cas d'absentéisme, **chaque parent a la responsabilité** d'aviser l'école de l'absence de son enfant en téléphonant au secrétariat au 450 439-2302. Vous pouvez laisser un message 24 heures par jour sur la boîte vocale.

Voyages

Si vous choisissez que votre enfant soit absent pour cause de voyage, l'enseignant ne sera pas tenu de fournir du travail, ni d'offrir de la récupération à son retour. De plus, les tâches évaluatives manquées ne seront pas reprises.

Code alimentaire

La collation doit être nutritive et saine. Il est recommandé par l'hygiéniste dentaire et les diététistes d'éviter les aliments sucrés.

Les noix et arachides sont strictement interdites dû aux allergies. Les bonbons, croustilles, gommes à mâcher, boissons gazeuses et boissons énergisantes sont interdits en tout temps. Une autorisation écrite doit être fournie à l'école de la part des deux familles si vous acceptez que votre enfant dîne chez un ami. Si l'enfant dîne à l'école, il peut avoir un repas froid, un repas au thermos ou il peut aussi prendre un repas au service de cafétéria.



Code concernant les objets de la maison

- ♦ Il est strictement interdit d'apporter un téléphone cellulaire.
- ♦ Il est strictement interdit d'apporter des objets électroniques : tablettes, ipod, switch...
- ♦ Il est strictement interdit d'apporter des objets dangereux et/ou illégaux : couteaux, canifs, matériel pornographique, photos, vidéos, cigarettes, allumettes, briquets, alcool, drogue ou arme de toutes sortes.
- ♦ Il est interdit d'apporter des jeux ou jouets de la maison, sauf avec l'autorisation du personnel de l'école.
- ♦ Les patins à roues alignées, les planches à roulettes, **les trottinettes** et les bicyclettes ne sont pas autorisés à l'intérieur et sur la cour d'école.

Code de transport

Comme parent, je respecte les panneaux routiers et les règles du débarcadère.

Je dis à mon enfant d'utiliser les passages piétonniers pour traverser les rues car je veux garder mon enfant longtemps et en santé.

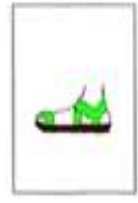


Dans le transport scolaire : Lors d'une inconduite dans l'autobus, l'école est informée des événements. **Cependant, la gestion des conséquences est faite par le transporteur, le centre de services scolaire, les parents et l'élève. Le centre de services scolaire n'accepte aucun changement d'autobus sauf en cas d'urgence, de santé ou d'urgence au travail.**




Code vestimentaire

- ◆ Je dois porter des vêtements décents, sécuritaires et appropriés à la température et aux activités d'un lieu d'éducation (document envoyé aux parents)
- ◆ Les vêtements du haut (incluant la robe) peuvent être portés sans col et sans manches à condition qu'ils couvrent complètement le dos et la poitrine, qu'ils soient assez longs pour couvrir la ceinture et que les bretelles aient au moins 3 centimètres (pas de « bretelles spaghetti », pas de « top », pas de « chandail-bedaine »).
- ◆ Si je porte un « legging », je m'assure qu'il soit opaque.
- ◆ Je sais que je respecte le code de vie lorsque je tends mon bras le long de mon corps et que ma jupe, ma robe ou mon bermuda dépasse le bout de mes doigts. Si je porte des jeans troués, les trous doivent également être plus bas que le bout de mes doigts.
- ◆ Ma tenue vestimentaire ne doit pas faire la promotion de la violence, de la drogue ou du sexisme. Il en va de même pour tout autre objet, instrument ou bijoux.
- ◆ Je laisse ma casquette et ma tuque dans mon casier. Le capuchon n'est pas toléré. (sauf pour les journées thématiques)
- ◆ Je porte une paire de souliers pour l'intérieur différente de celle de l'extérieur. L'élève doit porter en tout temps des chaussures bien ajustées et bien attachées afin de jouer sans risque de se blesser.
- ◆ Je porte un habit d'hiver complet pour jouer dans la neige (tuque, mitaines, bottes, pantalon de neige, manteau).
- ◆ Le port des bottes est exigé du début de la première neige jusqu'à ce que les surfaces de jeux soient dégagées de la neige.









LE CSP À L'ÉCOLE PRIMAIRE DU RUISSEAU





Afin de favoriser un climat propice aux apprentissages, l'école primaire du Ruisseau a mis en place le programme CSP : Comportements sociaux positifs. Ce programme vise à développer chez les élèves des comportements sécuritaires et respectueux. Plutôt que d'uniquement punir les comportements inappropriés, les intervenants encouragent les élèves qui font de bons choix en respectant les règles établies.





Chaque année, les intervenants modélisent les comportements positifs à adopter dans les différents milieux de vie de l'école : la classe, les corridors, les salles de toilettes, la cour d'école, la salle des dîneurs, etc. L'objectif est de faire réfléchir l'élève en lui faisant une démonstration de ce qu'il doit faire et ainsi l'amener à devenir un élève responsable.




Durant toute l'année, les intervenants qui sont témoins d'un bon comportement chez un élève peuvent souligner positivement en lui remettant une goutte d'eau. L'élève accumule des gouttes d'eau qui seront ensuite comptabilisées par son titulaire. Il est donc important que votre enfant conserve des gouttes d'eau à l'école.



Pour encourager les élèves à faire des choix responsables, l'école fixera un objectif sur le nombre de gouttes d'eau à obtenir. Une activité spéciale est organisée quand le but est atteint. Après l'activité, l'école fixe un nouvel objectif à atteindre. Plusieurs activités variées se vivront pendant l'année scolaire. De plus, le titulaire fera la même chose en classe en fixant un objectif de gouttes de classe.




Comme parents, vous pouvez encourager votre enfant à devenir responsable, respectueux des autres et à adopter des comportements sécuritaires. Lors des activités CSP, vous pourriez être invité à collaborer avec l'école afin d'en faire une réussite.





Tous ensemble, faisons de notre école un milieu où il fait bon vivre et apprendre !





Comme élève, je m'engage à agir selon ces 3 valeurs fondamentales dans notre école :





Culture de la paix : Être respectueux envers les personnes et les objets afin que mon milieu soit calme et propice aux apprentissages. Agir avec civisme pour permettre à toutes les personnes de l'école de se sentir entendu et en sécurité.




Collaborer : Agir selon les règles établies avec tous les intervenants de l'école. Offrir son aide aux autres et participer de façon positive à la vie de l'école.





Responsabilité : J'agis en étant respectueux des biens, des personnes et des règles de l'école. J'assume la responsabilité des actes qui me concerne. Je contribue par l'aide que je peux apporter à une école calme, saine et sécuritaire.





À l'école primaire du Ruisseau, j'utilise le « Monsieur » ou le « Madame » lorsque je m'adresse à un adulte.





 Si je choisis de ne pas respecter mon code de vie, je devrai en assumer la ou les conséquence(s). 

Le choix de la ou les conséquences est relatif au geste posé.

- | | | | |
|--|---|--|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Avertissement verbal ◆ Fiche de consignation ◆ Communication avec les parents | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Réflexion ◆ Rencontre avec les parents et la direction ◆ Retenue |  |
|--|---|--|---|



- | | | | |
|--|--|---|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Excuses verbales ou écrites (lettre ou dessin d'excuses) | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Retrait en lien avec le manquement (perte de récréation, d'activité récompense, etc.) |  |
|--|--|---|---|

- | | | | |
|--|---|---|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Geste de réparation (travaux communautaires, remboursement pour bris et autres) | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Suspension externe (doit être autorisée par la direction) |  |
|--|---|---|---|

- | | | | |
|--|---|---|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Système interne d'encadrement (système de gestion de comportements) ◆ Objet confisqué (tous les objets électroniques, dont les téléphones cellulaires, devront être récupérés par les parents) | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Suspension interne (doit être autorisée par la direction) ◆ Toute autre conséquence adéquate pour la situation |  |
|--|---|---|--|

Veillez noter que les fiches de consignation sont avant tout un moyen de communication entre l'école et les parents. Ils servent aussi à compiler la fréquence et la nature des manquements au code de vie afin de soutenir plus adéquatement l'élève dans son cheminement scolaire. L'intervenant témoin des événements assurera le suivi auprès du jeune et de ses parents.



 **En tout temps, l'élève a la responsabilité de respecter les consignes données par un intervenant de l'école.** 



2. Attentes comportementales : Tableau : CSP

Attentes comportementales	Aires de vie						
	Classe / Gym / Spécialiste / suppléant	Salle polyvalente	Toilettes	Cour d'école	Corridor / escalier	Bureaux	Service de garde
Culture de la paix	Je suis les consignes de l'adulte. J'attends d'avoir le droit de parole.	J'utilise une voix de niveau 2. J'utilise des mots, des gestes et un ton appropriés. Je suis les consignes de l'adulte.	Je protège mon intimité et celle des autres.	Je suis les consignes de l'adulte. Je me dirige à mon rang au son de la cloche. Je suis prêt à entrer au signal de l'adulte.	Lors des heures de classe, je circule en silence. Lors des entrées et des sorties, je suis calme.	Je cogne et j'attends une réponse avant d'entrer. J'utilise des mots, des gestes et un ton appropriés. J'attends mon tour.	Je suis les consignes de tous les adultes. J'utilise des mots, des gestes et un ton appropriés. Je circule calmement.
	Collaboration	J'écoute la personne qui parle. J'offre mon aide selon mes forces. Je participe de façon positive et je persévère.	Je ramasse les déchets qui traînent. J'offre mon aide.	Je garde les lieux propres. J'avise un adulte si je vois un problème.	Je fais attention aux personnes qui m'entourent. Je garde mes pieds et mes mains pour moi. J'offre mon aide.	Je fais attention au matériel des autres. J'avise un adulte si je vois un problème.	Je suis les consignes de l'adulte. Je me mêle de mes affaires. J'offre mon aide.
Responsabilité		Je m'assure d'avoir le matériel qu'il me faut. Je prends soin du matériel.	Je garde ma place propre. Je me déplace en marchant. J'apporte tout ce dont j'ai besoin.	Je vais directement aux toilettes et je sors dès que j'ai terminé. En dehors des moments prévus, je vais aux toilettes avec l'autorisation de l'adulte. Je lave mes mains avec du savon.	J'utilise les aires de jeux et le matériel selon les règles qui s'y rattachent. Si je vois un conflit ou un comportement dangereux, je le signale à l'adulte.	Je circule en marchant à droite. En tout temps, pendant les cours, j'ai un laissez-passer pour circuler.	Je prends soin du matériel qui m'est prêté. Sans réponses de l'adulte, je retourne dans ma classe.

Revison :

5 janvier 2020

Revison :

Ecole : Du Rousseau



La violence et l'intimidation sont des comportements graves qui sont interdits dans l'environnement scolaire. Une intervention est nécessaire.

La violence

Toute manifestation de violence (verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle) exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de lui nuire, de la blesser, de la persécuter ou de la dominer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (Inspiré de art.13. LIP 2012)

L'intimidation et la cyberintimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de nuire, de blesser, de dominer ou d'exclure. (Inspiré de art. 13, LIP 2012)



Soyons vigilant avec les réseaux sociaux

- La cyberintimidation, c'est de l'intimidation qui prend forme dans l'espace virtuel.
- Elle peut se produire à partir de n'importe où et n'importe quand : l'espace virtuel est accessible en tout temps et presque en tout lieu.
- Elle peut rejoindre plusieurs témoins, ce qui permet la propagation des mots et des images instantanément, de façon illimitée et irréversible.
- Elle peut se produire en catimini et échapper à la supervision des parents, enseignants et autres adultes responsables.

Toute possession ou trafic d'objets dangereux ou de produits illégaux entraînera une procédure particulière avec des conséquences appropriées.

L'usage du matériel informatique du centre de services scolaire des Samares à des fins d'intimidation, de harcèlement, de menace ou d'atteinte à la réputation d'une personne est interdit.



★ Culture de la paix ★ ★ Responsabilité ★



★ Collaboration ★



Mon engagement



L'engagement, l'autonomie, l'estime de soi, la politesse, l'honnêteté, le respect des règles de jeu, le comportement, le travail, la ponctualité, une saine alimentation, la sécurité, la propreté et la tenue vestimentaire sont des composantes qui influencent directement l'éducation et l'évolution de nos élèves. Il est donc primordial de les sensibiliser aux « règles de vie » de l'école et de respecter ces règles.




La responsabilité de chaque intervenant, élève, parent, personnel, visiteur est d'agir et d'interagir en ayant le souci constant du respect et du respect de l'environnement et de la personne en toutes circonstances.



Élèves :



Signature : _____ Date : _____ 



PARENTS (ou tuteur)

Par ma signature, je m'engage à aider mon enfant à respecter les règles du code de vie de l'école et à soutenir l'école dans sa démarche éducative auprès de mon enfant.



Signature du parents/tuteur : _____



Signature du parents/tuteur : _____

